

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 22237
---	--	----------------------------

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques



**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) -
 Eclairage LED du terrain d'honneur du stade METAYER**

Le projet d'éclairage du terrain d'honneur du stade METAYER à Bressuire, est éligible au financement de l'Etat, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Cette opération et ses modalités de financement, au titre de la DSIL sont détaillées ci-dessous :

NOM DU DOSSIER	Description du projet	Montant HT	Subvention sollicitée (30% du HT)	Début prévisionnel (chantier)
Eclairage Led du terrain d'honneur stade Mé-tayer	Remplacement des éclairages (lampes ballons fluos) par des projecteurs Led.	130 000 €	39 000 €	avr-23

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 auprès des services préfectoraux.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_237-DE
 Date de télétransmission : 15/12/2022
 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_237-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022